

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°8 du 15 février 2013

PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°12

ARRÊTÉ N° 28/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG

modifiant l'arrêté n° 5125/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 10 août 2012 portant création du cercle de la base de défense d'Istres-Salon-de-Provence.

Du 4 janvier 2013

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation générale ».*

ARRÊTÉ N° 28/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG modifiant l'arrêté n° 5125/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 10 août 2012 portant création du cercle de la base de défense d'Istres-Salon-de-Provence.

Du 4 janvier 2013

NOR D E F E 1 3 5 0 0 6 7 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte modifié :

Arrêté n° 5125/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 10 août 2012 (BOC N° 48 du 9 novembre 2012, texte 20 ; BOEM 686.4.1.4).

Référence de publication : BOC N°8 du 15 février 2013, texte 12.

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté n° 5125/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 10 août 2012 portant création du cercle de la base de défense d'Istres-Salon-de-Provence,

Arrête :

L'arrêté n° 5125/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 10 août 2012 est modifié comme suit :

Art . 1^{er}. Après l'article 2., il est inséré un article 2-1. ainsi rédigé :

« Art. 2-1. Le cercle de la base de défense d'Istres-Salon-de-Provence comprend des unités de gestion (UG) détaillées en annexe. ».

Art. 2. Ajouter l'annexe ci-jointe.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.

ANNEXE.
LISTE DES UNITÉS DE GESTION.

CERCLE DE LA BASE DE DÉFENSE D'ISTRES-SALON-DE-PROVENCE.
Base aérienne 701.
Base aérienne 125.
UG interarmées.